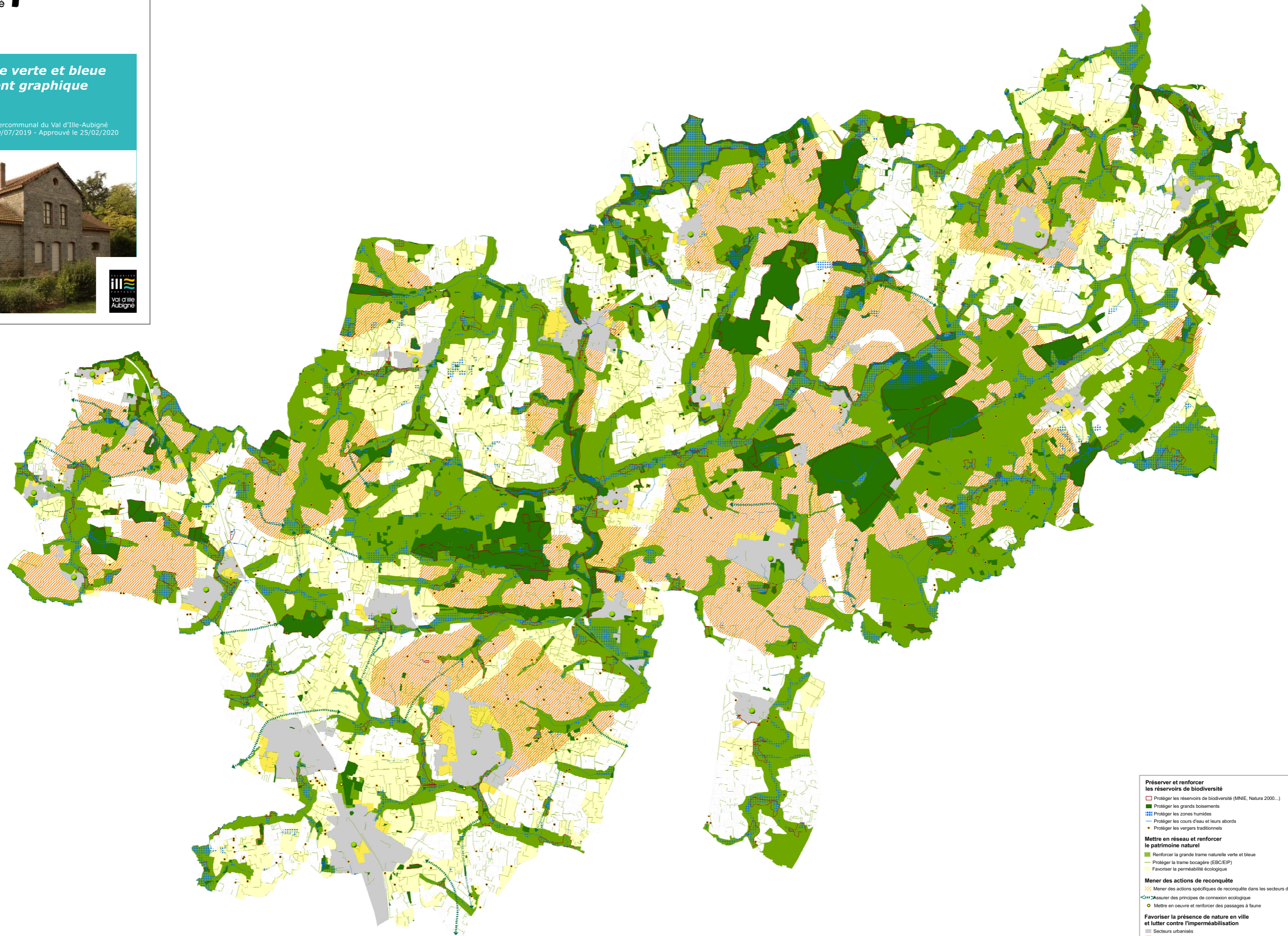


OAP Trame verte et bleue
Document graphique

Plan local d'urbanisme intercommunal du Val d'Ille-Aubigné
Arrêté le 26/02/2019 et le 09/07/2019 - Approuvé le 25/02/2020



Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité

- Protéger les réservoirs de biodiversité (MNIE, Natura 2000...)
- Protéger les grands boisements
- Protéger les zones humides
- Protéger les cours d'eau et leurs abords
- Protéger les vergers traditionnels

Mettre en réseau et renforcer le patrimoine naturel

- Renforcer la grande trame naturelle verte et bleue
- Protéger la trame bocagère (EBC/EIP)
- Favoriser la perméabilité écologique

Mener des actions de reconquête

- Mener des actions spécifiques de reconquête dans les secteurs d'actions
- Assurer des principes de connexion écologique
- Mettre en oeuvre et renforcer des passages à faune

Favoriser la présence de nature en ville et lutter contre l'imperméabilisation

- Secteurs urbanisés
- Secteurs d'urbanisation future
- Promouvoir la place de la nature en ville, sa mise en réseau et gérer les lisières d'urbanisation
- Assurer la continuité naturelle en espace urbain